



CERIZAY

HONORAIRES D'AGENCE

VENTE

VALEURS EXPRIMEES EUROS

0	à	40 000
40 001	à	85 000
85 001	à	105 000
105 001	à	120 000
120 001	à	150 000
150 001	à	200 000
200 001	à	250.000
250.000	à

COMMISSIONS TTC . (TVA 20%)

Forfait maximum de 3 000.00 Euros
7 %
6.5 %
6.0 %
5.5%
5.0 %
4.5%
4%

LOCATIONS

Le montant des honoraires forfaitaires de votre AGENCE AIP est fixé à :

- la moitié du loyer mensuel + TVA (20 %) à la charge du locataire,
- la moitié du loyer mensuel + TVA (20 %) à la charge du bailleur.

Répartition du forfait

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail, partagés entre le bailleur et le locataire seront de 60% de la somme forfaitaire.
les honoraires d'état des lieux d'entrée partagés entre le bailleur et le locataire seront de 40% de la somme forfaitaire.

LOCATIONS Exclues du champ d'application de la Loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989

Le montant des honoraires pour les baux professionnels, commerciaux sont d'un mois de loyer HT à la charge du preneur

NOS ESTIMATIONS SONT GRATUITES